



Bilan de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté 2023

Date de la délibération : 22 juin 2023

Période de mise en œuvre : 2023

Bilan des actions

Action 1 – Actions concernant l'accès aux droits

Action 1.1 Identifier des professionnels dédiés à l'accompagnement des publics demandeurs dans leurs démarches administratives et dans la lutte contre le non recours aux droits

Action réalisée.

7 professionnels sont dédiés à l'accompagnement aux démarches administratives des personnes suivies dans les points d'accès aux droits. Elles assurent des permanences dans les points d'accès aux droits, les mairies de quartier, les maisons d'éducation populaire ou à domicile.

En complémentarité avec les travailleurs sociaux, leur mission est d'accueillir le public primo demandeur afin de l'informer de ses droits, l'orienter vers le service compétent et l'accompagner dans ses démarches administratives et d'accès aux droits en prenant en compte la dimension numérique et dans le but de favoriser à terme son autonomie dans ces démarches dématérialisées.

En 2023, 5 072 entretiens ont été réalisés dont 2 644 par des agents d'accueil administratifs sur la métropole dijonnaise.

Action 1.2 Faciliter l'aller vers les communes pour proposer des ateliers de formation aux outils numériques destinés aux habitants repérés en difficulté avec l'outil informatique + faciliter la connaissance de cette offre auprès des habitants des communes. Renforcer l'existence de la plateforme VIA numérique

Action réalisée.

Cette action est confiée au CESAM.

La plateforme VIA Numérique permet d'évaluer et d'orienter les publics ne maîtrisant pas suffisamment l'outil numérique pour engager des démarches en ligne. Ses missions envers les personnes sont d'établir un diagnostic des besoins et préconiser une suite de parcours. 48 personnes ont été orientées en 2023 dont 31 femmes. Les préconisations de parcours ont été pour 15 d'entre eux vers des ateliers numériques hebdomadaires, 9 vers les points d'accès aux droits et 6 si vers le DAQ.

Action 2 – Action concernant la prévention spécialisée

Action 2.1 Créer les conditions d'un fonctionnement d'une équipe de prévention spécialisée dimensionnée en correspondance avec les besoins du territoire métropolitain

La prévention spécialisée vise à favoriser l'insertion de jeunes en risque de marginalisation. Elle a pour mission de prévenir et réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes d'un territoire et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes. L'association MDPM a été retenue pour déployer le dispositif de prévention spécialisée sur le territoire confié depuis le transfert de compétences à Dijon métropole.

Adjoint au dispositif de l'Etat des « bataillons de la prévention », l'inscription de ce dispositif à cette convention a permis de renforcer l'intervention de l'équipe composée notamment de 21 éducateurs. En 2023, 458 jeunes étaient accompagnés par le service de prévention spécialisée.

Action 3 – Actions concernant le logement et les ateliers socio-linguistiques

Action 3.1 Promouvoir un accompagnement renforcé autour de l'accès et du maintien dans le logement

Action réalisée.

L'Accompagnement Social Lié au Logement est mis en œuvre lorsque les difficultés rencontrées par un ménage hypothèquent ses chances d'insertion pour accéder ou se maintenir dans un logement. L'accompagnement est mis en place lorsqu'il apparaît que parmi les difficultés du ménage, celles liées au logement sont prépondérantes ou que leur résolution est un préalable à toute autre action. Cette mission a été confiée à la SDAT, dans le cadre d'un marché public.

Deux types d'accompagnement sont proposés :

- Les mesures Accès interviennent après l'attribution du logement pour permettre l'installation du ménage et permettre aux ménages d'être accompagnés dans les démarches d'installation.
- Les mesures Maintien consistent à accompagner le ménage au maintien dans le logement actuel ou de travailler en lien avec les bailleurs à une mutation.

Sont accueillis au sein du dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement toute personne ou ménage connaissant des difficultés d'insertion par le logement. En 2023, 104 accompagnements ont été proposés (73 mesures Maintien et 31 mesures Accès).

Action 3.2 Consolider un accompagnement spécifique auprès de publics en difficulté dans le rapport entretenu avec leur logement

Action réalisée.

La SDAT met en œuvre un service d'intervention spécialisée dans la prise en charge de situations sociales complexes. Il permet un accompagnement spécifique auprès de publics en difficulté dans le rapport entretenu avec leur logement. Un 6ème poste de travailleur social est financé dans le cadre de cette convention et permet ainsi de diminuer la liste d'attente des bénéficiaires qui avait pour effet d'engorger à la fois ce dispositif mais aussi de maintenir des publics sur d'autres types d'accompagnement, par défaut.

269 personnes ont été suivies sur l'année 2023. 53 entrées ont été enregistrées en 2023 dans le dispositif, 52 sorties et 220 personnes présentes au 31 décembre.

Action 3.3 Renforcer la réponse en matière d'ateliers socio-linguistiques à travers la création d'une action dédiée au public alpha

Action réalisée.

Cette action est confiée au CESAM. Elle vise à favoriser l'accès à l'autonomie des participants, particulièrement dans leur rôle de parent, par une meilleure maîtrise de la langue française et des codes de l'environnement éducatif. 20 stagiaires ont été accueillis en 2023 au sein du CESAM. 14 stagiaires ont quant à eux été intégrés à des ASL ALPHA pour motif qu'ils n'étaient pas disponibles ou mobiles pour intégrer le groupe dédié au public alpha.

Budget associé

L'Etat a soutenu Dijon métropole à hauteur de 347 000€ et la collectivité s'était engagée à consacrer des financements au moins équivalents à ceux qui lui sont accordés par l'Etat.

Budget prévisionnel 2023 par action

		Montant État	Montant Dijon mé- tropole
Action 1 – Actions concernant l'accès aux droits			
Action 1.1	Identifier des professionnels dédiés à l'accompagnement des publics demandeurs dans leurs démarches administratives et dans la lutte contre le non recours aux droits.	100 000 €	100 000 €
Action 1.2	Faciliter l'aller vers les communes pour proposer des ateliers de formation aux outils numériques destinés aux habitants repérés en difficulté avec l'outil informatique + faciliter la connaissance de cette offre auprès des habitants des communes. Renforcer l'existence de la plateforme VIA numérique.	10 000 €	10 000 €
Action 2 – Action concernant la prévention spécialisée			
Action 2.1	Créer les conditions d'un fonctionnement d'une équipe de prévention spécialisée dimensionnée en correspondance avec les besoins du territoire métropolitain.	140 000 €	140 000 €
Action 3 – Actions concernant le logement et les ateliers socio-linguistiques			
Action 3.1	Promouvoir un accompagnement renforcé autour de l'accès et du maintien dans le logement.	70 000 €	70 000 €
Action 3.2	Consolider un accompagnement spécifique auprès de publics en difficulté dans le rapport entretenu avec leur logement.	25 000 €	25 000 €
Action 3.3	Renforcer la réponse en matière d'ateliers socio-linguistiques à travers la création d'une action dédiée au public alpha.	2 500 €	2 500 €
Total		347 500 €	347 500 €

Total des dépenses engagées par Dijon métropole

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces actions, Dijon métropole a engagé 879 505€ de dépenses en 2023, avec un financement de l'Etat de 347 000€.